

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 8-467-1935 promulguant dans la colonie le décret du 7 septembre 1945 modifiant le règlement du 29 décembre 1908 sur la solde et les accessoires de solde du personnel militaire en service aux colonies.

n° 8-467-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 octobre 1935

Numéro JO  
n° 467 du 31/10/1935

Date du numéro  
31 octobre 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 17 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 7 septembre 1935, modifiant Le règlement du 29 décembre 1935 sur la solde et les accessoires de solde du personnel militaire en service aux colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 12 septembre 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 7 septembre 1975 susvisé modifiant le règlement du 29 décembre 1903 sur la solde et les accessoires de solde du personnel militaire en service aux colonies, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE,